

PROCES VERBAL SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021 :

Le 25 octobre 2021, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT, maire.

Présents : Mmes ABRAHAM Marylène, LEFEBVRE Anne, LENFANT Marie-Joëlle, PASCUAL Lisa.

Mrs HENRY Nicolas, LAMBERT Patrick, MASSÉ Nicolas, LONGUET Alain, NERDEUX Pascal, JUDON Matthieu, LAMBLIN Thibault

Absents : DUBOS Christine, LETARD Carole, DECOUR Cindy, NION Jennifer

Pouvoir : DUBOS Christine à PASCUAL Lisa

Madame ABRAHAM Marylène assure le secrétariat de séance.

Ordre du Jour :

1. Urbanisme
 - a. Dossiers en cours
2. SIEGE :
 - a. Eclairage public rue de la Croix aux Loups, partie nord
3. Modification de la délibération sur la gestion des retards à la garderie du soir
4. Comptabilité :
 - a. Contractualisation d'un emprunt pour achat de terrains
5. Nomination des agents recenseurs
6. Plan de relance : mise en conformité de l'électricité dans l'église
7. Questions diverses

1 – Urbanisme :

a- Dossiers en cours :

PC2701421A0014 : Mr GERBAUD Estéban, 5, allée de la Mare Rouge, construction d'une maison

PC2701421A0015 : Mr DEGREMONT Julien, 11, allée de la Mare Rouge, construction d'une maison

PC2701421A0016 : Mr SEVESTRE Julien, 35, rue des Blancs Monts, agrandissement d'une maison

2- SIEGE :

Délibération 2021-048

- a. Eclairage public rue de la Croix aux Loups, partie nord

Suite à la délibération 2021-044 du 28 septembre 2021, concernant l'installation de l'éclairage public rue de la Croix aux Loups, pour la partie au nord de la voie ferrée, le SIEGE propose d'installer l'éclairage avec des panneaux solaires pour l'alimentation des mâts, ce qui permettrait de réduire le coût d'installation.

La part communale s'élèverait alors à 5 666 €, soit 40% du coût de l'installation des 7 mâts.

Le Conseil municipal est sensible au principe d'un éclairage à énergie renouvelable, mais s'interroge sur la durée de vie des panneaux et des batteries. En effet, les radars pédagogiques installés dans la commune, montrent que la durée de vie est limitée. Le Conseil pense qu'en ajoutant le coût de maintenance, cette solution n'est pas forcément plus économique à long terme. De plus, comme les mâts ne peuvent être du même modèle, cela nuirait à la continuité esthétique de l'éclairage entre la rue de la Croix aux Loups

partie sud, et la rue des Blancs Monts. Comme cet éclairage va de pair avec l'aménagement d'une piste cyclable/piéton, on pourrait coordonner les travaux pour limiter les coûts de terrassement.

Ces éclairages solaires seraient en revanche pertinents pour la rue des Forrières, car il n'y a pas de continuité du réseau ou pour l'éclairage de la RD61 à l'entrée aux Rives de l'Iton, car l'entrée du village n'est pas suffisamment marquée.

Après discussion, le conseil décide de maintenir l'éclairage initialement prévu mais souhaite un devis pour l'installation de mâts à alimentation solaire pour les deux rues précédemment citées.

Votants : 12
Avis favorables à la demande : 12
Voix défavorables à la demande : 0
Abstentions : 0

3- Modification de la délibération sur les gestions des retards à la garderie du soir

Délibération 2021-049

La délibération n° 2021-032 prise le 31 août 2021 ne peut être validée par la Préfecture car elle constitue une sanction financière. Madame le maire propose d'annuler cette délibération et de voir l'évolution de la situation en cette nouvelle année scolaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal annule la délibération n°2021-032 portant sur la gestion des retards à la garderie du soir.

Votants : 12
Avis favorables à la demande : 12
Voix défavorables à la demande : 0
Abstentions : 0

4- Comptabilité :

a. Contractualisation d'un emprunt

Délibération 2021-050

Est en cours d'acquisition par la commune différents terrains (parcelles rue des Blancs Monts AC 164 et 357, parcelle jouxtant la cour de l'école AD8) . Au vu des taux actuels, Madame le Maire propose de contracter un emprunt pour un montant de 120 000 € avec paiement en trimestrialités.

Le Crédit Agricole propose des prêts à taux fixes :

Prêt sur 10 ans : 0.64 %

Prêt sur 12 ans : 0.76 %

Prêt sur 13 ans : 0.82 %

Prêt sur 15 ans : 0.92 %

Les frais de dossier s'élèveront à 120€

Considérant la durée d'étude du projet, le Conseil municipal considère que l'emprunt n'a pas à excéder 10 ans

Après avoir entendu l'exposé de M Maire et après échange de vues, le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT :

Montant HT : 120 000 €

Mode de financement proposé :

Emprunt moyen long terme : 120 000 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de M. Maire et après avoir délibéré :

-Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financement « moyen / long terme » d'un montant de 120 000 € dont les modalités sont ci-dessous :

Montant de l'emprunt : 120 000 €
Taux actuel : 0.64 %
Durée du crédit : 10 ans
Modalités de remboursement : trimestriel
Type d'échéance : échéances constantes
Frais de dossier : 120 €

- **Prend l'engagement** au nom de la Collectivité :

- d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.

Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme le Maire de AMFREVILLE SUR ITON pour la réalisation de ces concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Votants : 12

Avis favorables à la demande : 12

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

5- Création de 2 postes d'agents recenseurs

Délibération 2021-051

Le recensement de la population pour notre commune aura lieu du 21 janvier 2022 au 22 février 2022. Il est estimé qu'il faut un agent recenseur pour 250 habitations. Deux agents recenseurs seront donc nommés, Mesdames Michèle Lancelle et de Dominique Prouharam.

Une dotation de l'Etat pour les frais du recensement sera allouée à notre commune calculée sur la base des résultats du dernier recensement, soit 1 537 euros.

Après discussion, le conseil décide de rémunérer les agents recenseurs par un forfait égal pour chacun dont le montant total sera de 800 € net pour les 4 semaines de collecte.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population, Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer 2 emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement du 21.01 au 22.02.2022

Après avoir délibéré, décide :

- La création de 2 postes d'agents recenseurs, à temps non complet pour la période allant de janvier à mi février 2022
- Les agents seront rémunérés sur la base d'un forfait d'un montant de 800 € net pour 4 semaines de collecte
- Ce forfait comprend les heures de formation
- Un forfait de 50€ sera versé pour les frais de transport
- La rémunération sera versée en une seule fois, à la fin du recensement

Sonia BENOIT est nommée agent coordinateur chargée de la liaison de la commune avec l'INSEE et de contrôler le recueil des données.

Votants : 12

Avis favorables à la demande : 12

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

6 – Plan de relance

Dans le cadre du plan de relance, Madame le Maire propose de mettre en conformité l'électricité de l'église.

Des devis vont être demandés afin de pouvoir déposer le dossier dans les délais demandés, à savoir le 15 novembre pour la déclaration d'intention et le 15 décembre pour les devis.

Votants : 12

Avis favorables à la demande : 12

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

7 - Questions diverses

Travaux sur la commune d'Acquigny : des travaux sont en cours sur la route de Louviers, pour réaménager la voirie et réaliser des enfouissements. La durée des travaux prévue est de 1 an, période pendant laquelle la circulation sera difficile.

Enquête auprès des administrés : Matthieu JUDON propose de lancer une enquête auprès des habitants sur l'action communale, entre autres la communication, les activités, les commerces, les équipements...

Le formulaire reste à finaliser avant distribution.

Banquet des anciens : les conditions sanitaires s'étant améliorées, le banquet des anciens aura lieu le 28 novembre prochain.